



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOCATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET CONFISERIES

SOMMAIRE

ARTICLE 1 :	GENERALITES	3
ARTICLE 2 :	LIEUX D'INSTALLATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES.....	3
2.1	GENERALITES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 3 :	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES	3
3.1	CARACTERISTIQUES VISUELLES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	3
3.2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNALITES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	3
3.3	CARACTERISTIQUES DES BOISSONS CHAUDES DISTRIBUES	6
ARTICLE 4 :	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS FROIDES ET CONFISERIES	6
4.1	CARACTERISTIQUES VISUELLES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	6
4.2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNALITES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	7
4.3	CARACTERISTIQUES DES BOISSONS FROIDES ET CONFISERIES DISTRIBUEES	8
ARTICLE 5 :	MOYENS DE PAIEMENT	9
5.1	GENERALITES	9
5.2	CARACTERISTIQUES MOYENS DE PAIEMENT « COLLABORATEURS »	9
5.3	CARACTERISTIQUES DES MOYENS DE PAIEMENT « VISITEURS PRIVILEGES »	9
ARTICLE 6 :	GESTION DES DECHETS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 7 :	EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	10

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le nombre moyen annuel de collaborateurs est de 290 réparti comme suit :

- 230 collaborateurs environ fréquentent le siège de l'Etablissement
- 20 collaborateurs environ fréquentent l'agence du 78
- 20 collaborateurs environ fréquentent l'agence du 95
- 10 collaborateurs environ fréquentent l'antenne de l'ORCOD de Grigny

Chaque collaborateur dispose au maximum de deux (2) jours de télétravail par semaine.

ARTICLE 2 : LIEUX D'INSTALLATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

La répartition des distributeurs envisagé est la suivante :

SITE	ADRESSE	ETAGE	TYPE DE DISTRIBUTEUR
SIEGE 75 (PARIS)	4-14, rue Ferrus 75014 PARIS	RDC	Un petit distributeur de boissons chaudes
		1 ^{er} étage	Un grand distributeur de boissons chaudes
			Un grand distributeur de boissons froides et confiseries
		2 ^{ème} étage	Un grand distributeur de boissons chaudes
			Un grand distributeur de boissons froides et confiseries
		3 ^{ème} étage	Un grand distributeur de boissons chaudes
			Un grand distributeur de boissons froides et confiseries
ANTENNE 78 (VERSAILLES)	2, esplanade du Grand Siècle 78000 VERSAILLES	6 ^{ème} étage	Un petit distributeur de boissons chaudes
ANTENNE 95 (CERGY-PONTOISE)	Immeuble Grand Axe 10-12 boulevard de l'Oise 95031 CERGY-PONTOISE Cedex	3 ^{ème} étage	Un petit distributeur de boissons chaudes
ANTENNE ORCOD GRIGNY (RIS-ORANGIS)	85, route de Grigny 91130 RIS-ORANGIS	3 ^{ème} étage	Un petit distributeur de boissons chaudes

ARTICLE 3 : DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES

3.1 CARACTERISTIQUES VISUELLES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Il est souhaité que les distributeurs automatiques présentent un design adapté à un environnement de bureaux.

Il est également souhaité que la ou les couleurs principales des distributeurs automatiques soient sobres.

Sont réputés d'être d'une couleur sobre, les distributeurs automatiques dont la couleur principale est le noir et/ou le gris.

3.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNALITES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

3.2.1 Généralités

Les caractéristiques et fonctionnalités des distributeurs automatiques sont décrites ci-après.

Tout distributeur automatique mis en location doit :

- Respecter les normes techniques d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.
- Être conçu et construit de manière à éviter la contamination des denrées alimentaires.
- Permettre de conserver les boissons, produits et denrées alimentaires à des températures limitant leur altération, le développement de micro-organismes pathogènes ou la formation de toxines à des niveaux susceptibles d'entraîner un risque pour la santé.

3.2.2 Grands distributeurs automatiques de boissons chaudes

Type de distributeur		Distributeur type « armoire »
Etat de la machine		Reconditionné
Dimensions	Profondeur	80 cm environ
	Largeur	80 cm environ
	Hauteur	180 cm environ
Capacité/débit de boissons chaudes		60 boissons chaudes par jour (environ)
Moyens de paiement	Système de paiement par pièces avec monnayeur acceptant les pièces de 0,05 € à 2 €	
	Système de paiement par carte, badge clé ou autre moyen de paiement prépayée et rechargeable	
Nombre de sélections ou boissons disponibles		Au minimum, le distributeur devra proposer les sélections suivantes : - Café court, - Café long, - Café décaféiné, - Café au lait, - Cappuccino, - Chocolat, - Thé.
Fonctionnalités	Système de détection de tasse / mug	
	Système de mise en veille automatique nuit/ Week-end	
	Personnalisation du dosage de sucre	

Le type et les dimensions attendus des distributeurs automatiques mis en location doivent être strictement respectés.

Sont des caractéristiques minimales, les caractéristiques suivantes :

- Capacité/débit de boissons chaudes
- Moyens de paiement
- Nombre de sélection ou boissons chaudes disponibles.

A ce titre, le titulaire est libre de mettre en location des distributeurs automatiques présentant des caractéristiques supérieures notamment :

- Des distributeurs automatiques équipés de moyens de paiement supplémentaires
- Des distributeurs automatiques disposant d'une capacité/débit de boissons chaudes supérieure à celle mentionnée
- Des distributeurs automatiques permettant un plus grand choix/sélection de boissons

Les fonctionnalités attendues des distributeurs automatiques doivent être strictement respectées.

Toutefois, le titulaire est libre de louer des distributeurs automatiques présentant des fonctionnalités supplémentaires.

3.2.3 Petits distributeurs automatiques de boissons chaudes

Type de distributeur		Distributeur type « armoire »
Etat de la machine		Reconditionné
Dimensions	Profondeur	49 cm environ
	Largeur	41 cm environ
	Hauteur	180 cm environ
Capacité/débit de boissons chaudes		20 boissons chaudes par jour (environ)
Moyens de paiement		Système de paiement par pièces avec monnayeur acceptant les pièces de 0,05 € à 2 €
		Système de paiement par carte, badge clé ou autre moyen de paiement prépayée et rechargeable
Nombre de sélections ou boissons disponibles		Au minimum, le distributeur devra proposer les sélections suivantes : - Café court, - Café long, - Café décaféiné, - Café au lait, - Cappuccino, - Chocolat, - Thé.
Fonctionnalités		Système de détection de tasse / mug
		Système de mise en veille automatique nuit/ Week-end

Le type et les dimensions attendus des distributeurs automatiques mis en location doivent être strictement respectés.

Sont des caractéristiques minimales, les caractéristiques suivantes :

- Capacité/débit de boissons chaudes
- Moyens de paiement
- Nombre de sélection ou boissons chaudes disponibles.

A ce titre, le titulaire est libre de louer des distributeurs automatiques présentant des caractéristiques supérieures notamment :

- Des distributeurs automatiques équipés de moyens de paiement supplémentaires
- Des distributeurs automatiques disposant d'une capacité/débit de boissons chaudes supérieure à celle mentionnée
- Des distributeurs automatiques permettant un plus grand choix/sélection de boissons chaudes

Les fonctionnalités attendues des distributeurs automatiques doivent être strictement respectées.

Toutefois, le titulaire est libre de mettre en location des distributeurs automatiques présentant des fonctionnalités supplémentaires.

3.3 CARACTERISTIQUES DES BOISSONS CHAUDES DISTRIBUES

Les produits proposés par le titulaire, à savoir le café, le chocolat et le thé doivent être intégralement issus de l'agriculture biologique.

Le café proposé doit être uniquement « en grains », le café instantané/soluble est exclu.

Pour rappel, les distributeurs automatiques devront proposer un minimum de choix de boissons différentes.

Le titulaire est libre d'en proposer plus à la seule condition que les sélections supplémentaires respectent les critères susmentionnés.

ARTICLE 4 : DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS FROIDES ET CONFISERIES

4.1 CARACTERISTIQUES VISUELLES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Il est souhaité que les distributeurs automatiques présentent un design adapté à un environnement de bureaux.

Il est également souhaité que la ou les couleurs principales des distributeurs automatiques soient sobres.

Sont réputés d'être d'une couleur sobre, les distributeurs automatiques dont la couleur principale est le noir et/ou le gris.

4.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNALITES DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

4.2.1 Généralités

Les caractéristiques et fonctionnalités des distributeurs sont décrites ci-après.

Tout distributeur automatique mis en location doit :

- Respecter les normes techniques d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.
- Être conçu et construit de manière à éviter la contamination des denrées alimentaires
- Permettre de conserver les boissons, produits et denrées alimentaires à des températures limitant leur altération, le développement de micro-organismes pathogènes ou la formation de toxines à des niveaux susceptibles d'entraîner un risque pour la santé.

4.2.2 Substance

Type de distributeur		Distributeur type « armoire »
Etat de la machine		Reconditionné
Dimensions	Profondeur	80 cm environ
	Largeur	80 cm environ
	Hauteur	180 cm environ
Capacité d'accueil des produits	Emplacement pour canette	12 emplacements environ pour canette de 33 cl environ minimum
	Emplacement pour bouteille	6 emplacements environ pour bouteille de 50 cl environ minimum
	Emplacement pour confiseries	12 emplacements environ pour confiseries environ minimum
Moyens de paiement		Système de paiement par pièces avec monnayeur acceptant les pièces de 0,05 € à 2 €
		Système de paiement par carte, badge clé ou autre moyen de paiement prépayée et rechargeable
Fonctionnalités		Système de mise en veille automatique nuit/ Week-end

Le type et les dimensions attendus des distributeurs automatiques mis en location doivent être strictement respectés.

Sont des caractéristiques minimales, les caractéristiques suivantes :

- Capacité d'accueil
- Moyens de paiement

A ce titre, le titulaire est libre de mettre en location des distributeurs automatiques présentant des caractéristiques supérieures notamment :

- Des distributeurs automatiques présentant une capacité d'accueil des produits supérieure à celle mentionnée
- Des distributeurs automatiques équipés de moyens de paiement supplémentaires

Les fonctionnalités attendues des distributeurs automatiques doivent être strictement respectées.

Toutefois, le titulaire est libre de mettre en location des distributeurs automatiques présentant des fonctionnalités supplémentaires.

4.3 CARACTERISTIQUES DES BOISSONS FROIDES ET CONFISERIES DISTRIBUEES

La composition du distributeur devra impérativement proposer au minimum une sélection de 50% de produits biologique.

Les distributeurs automatiques devront proposer au minimum les gammes de boissons froides suivantes :

- Soda en canette (33 cl)
- Jus de fruits dont :
 - Jus de fruits en canette (33 cl)
 - Jus de fruit en bouteille (50 cl)
- Eau dont :
 - Eau minérale en bouteille (50 cl)
 - Eau gazeuse en bouteille (50 cl)

Le titulaire est libre de mettre à disposition des consommateurs au sein des distributeurs automatiques des gammes de boissons froides supplémentaires.

Les distributeurs automatiques devront proposer au minimum les gammes de confiseries suivantes :

- Barres chocolatées
Les barres chocolatées attendues sont les suivantes : Mars, Bounty, Balisto, Twix, Kinder Bueno ou équivalent
- Gâteaux Pâtisseries
Les pâtisseries attendues sont les suivantes : brownie, gaufre, madeleine, napolitain ou équivalent
- Cake aux fruits ou équivalent
- Bonbons ou équivalent
Les bonbons attendus sont les suivants : chewing-gum, M&M's, Skittles ou équivalent

- Chips ou équivalent
- Gâteaux secs ou équivalent

Le titulaire est libre de mettre à disposition des consommateurs au sein des distributeurs automatiques des gammes de confiseries supplémentaires.

ARTICLE 5 : MOYENS DE PAIEMENT

5.1 GENERALITES

Pour rappel, les distributeurs automatiques mis en location doivent notamment être équipés d'un système de paiement par carte, badge, clé ou autre moyen de paiement prépayée et rechargeable.

Le moyen de paiement (carte, badge, clé ou autre) doit être compatible avec l'ensemble des distributeurs automatiques installés et ce quel que soit le type de distributeur (boissons chaudes ou boissons froides/confiseries) ou le lieu d'installation du distributeur.

Les caractéristiques des moyens de paiement à fournir sont présentées ci-après.

5.2 CARACTERISTIQUES MOYENS DE PAIEMENT « COLLABORATEURS »

Le moyen de paiement « collaborateurs » doit permettre aux collaborateurs de régler les consommations au distributeur automatique.

Une partie de ces consommations sont prises en charge financièrement par le pouvoir adjudicateur.

Trois (3) consommations de boissons chaudes par jour ouvré et par collaborateur sont prises en charge financièrement par le pouvoir adjudicateur.

Soit, au maximum, environ sept cents cinquante (750) boissons chaudes, par an et par collaborateur, prises en charge financièrement par le pouvoir adjudicateur.

Tout moyen de paiement « collaborateurs » doit pouvoir être crédité de la somme choisie par le collaborateur depuis le monnayeur ou autre avec des pièces de monnaie ou autre.

Le crédit affecté à ce moyen de paiement doit permettre de régler les consommations au distributeur automatique.

5.3 CARACTERISTIQUES DES MOYENS DE PAIEMENT « VISITEURS PRIVILEGES »

Tout moyen de paiement « visiteurs privilégiés » doit être crédité, par défaut, de la somme de 30 €.

Le crédit affecté à ce moyen de paiement doit permettre de régler les consommations au distributeur.

En cas d'épuisement, le crédit affecté à ce moyen de paiement doit pouvoir être rechargé depuis le monnayeur ou autre avec des pièces de monnaie ou autre.

ARTICLE 6 : EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre induites par l'exécution du marché public donne lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation.

Ce rapport doit dans la mesure du possible évaluer les émissions de gaz à effet de serre lors des étapes suivantes :

- Lors de livraison des distributeurs automatiques et moyens de paiement
- Lors de la maintenance et du nettoyage/désinfection
- Lors de l'approvisionnement des distributeurs automatiques
- Lors de la consommation des distributeurs automatiques (eau, électricité, etc.)